



MARISOL TOURAINE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

STEPHANE LE FOLL
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Paris, le 21 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prime d'activité : Marisol Touraine et Stéphane Le Foll annoncent plus de 60 000 bénéficiaires dans le secteur agricole

Avec plus de 60 000 bénéficiaires seulement trois mois après son lancement, la prime d'activité rencontre un succès chez les travailleurs du secteur agricole. Pour Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Stéphane Le FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement, « la prime d'activité traduit l'engagement du gouvernement en faveur des travailleurs aux revenus modestes. Face à la crise agricole, c'est un atout supplémentaire ».

Créée par la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015, la prime d'activité vise à soutenir les personnes qui travaillent mais qui ont des ressources modestes. La prime d'activité concerne tant les salariés que les non salariés agricoles. En effet, les exploitants peuvent bénéficier de la prime sous réserve que leur dernier bénéfice agricole (BA) connu n'excède pas 1 700 fois le montant du SMIC horaire, soit 16 439 € pour un BA 2016. Les salariés en bénéficient selon leur niveau de revenus d'activité : ainsi une personne seule touche de la prime dès lors qu'elle gagne jusqu'à 1,3 SMIC (soit, dans le cas général un peu plus de 1500 euros nets).

Avec des conditions d'accès beaucoup plus favorables pour les travailleurs que les anciens dispositifs (RSA activité et prime pour l'emploi), la prime d'activité rencontre un franc succès. Au regard du nombre de demandes d'ores et déjà déposées dans les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA), la prévision initiale de 60 000 bénéficiaires est largement dépassée. Ce chiffre est à rapprocher des 21 000 bénéficiaires du « RSA activité » enregistrés en décembre 2015 par la MSA. La prime d'activité permet ainsi de protéger un plus large public dans le monde agricole.

Elle représente un complément de revenu significatif : en moyenne, à ce stade, le montant de prime versé par les caisses de MSA est de 186 € par mois (213 € pour les non salariés agricoles, 174 € pour les salariés).

Marisol TOURAINE et Stéphane LE FOLL saluent la mobilisation des caisses de la MSA qui, en communiquant sur le dispositif et en traitant un très grand nombre de dossiers dans un délai rapide, ont permis de rendre effective cette nouvelle prestation dans le secteur agricole.

« La prime d'activité traduit l'engagement du Gouvernement en faveur des travailleurs aux revenus modestes. Face à la crise agricole, c'est un atout supplémentaire pour aider les exploitants et salariés agricoles en difficulté » ont souligné Marisol TOURAINE et Stéphane LE FOLL.

Contacts presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65

Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 59 74